

## 5.1

Johannes Funk/Verena Weiland/Kathrin Wenz

# Purisme linguistique et *Sprachkritik* en français

Traduction : Simon Abel

**Abstract.** Le concept de purisme est d'une grande pertinence dans la langue française depuis, au plus tard, le 17<sup>e</sup> siècle. Ce purisme décrit, d'un côté, ce à quoi la langue est censée ressembler ou encore un point de départ, de l'autre les actions à entreprendre afin d'arriver à cet état de la langue. Cet article étudiera les aspirations poursuivies par divers acteurs depuis le 16<sup>e</sup> siècle et leurs influences sur la langue française, dans une partie historique. Il traitera de plus les évolutions actuelles et les domaines linguistiques dans lesquels les tendances au purisme linguistique peuvent être observées depuis le 20<sup>e</sup> siècle.

### Keywords

pureté,  
bon/mauvais usage,  
idéal linguistique,  
lois linguistiques,  
Académie française

### Présentation générale

Une attitude puriste vise à façonner une langue selon un modèle idéal en éliminant toutes sortes d'influences négatives. Avec l'élaboration du français standard, à partir du 17<sup>e</sup> siècle, le concept de 'purisme' joue un rôle clé. En principe, le concept se subdivise en deux aspects fondamentaux : le terme « pureté » décrit un état idéal envisagé ou un point de départ ; les termes « purisme », « purification » par contre désignent l'action exercée afin d'atteindre ou de conserver cet état idéal. La langue française est considérée comme *pure* lorsque l'emploi actuel et l'idéal envisagé coïncident.

D'un point de vue historique, les changements les plus profonds du concept se déroulent de l'âge classique (17<sup>e</sup> siècle) jusqu'à présent. L'idée centrale du purisme introduite par Claude Favre de Vaugelas se fonde sur la distinction entre le *bon usage* et le *mauvais usage*. Cette distinction demeure inchangée, mais les acteurs, les domaines ciblés et les formes d'expressions se modifient.

## Dans une perspective historique

Au 16<sup>e</sup> siècle, une époque marquée par l'humanisme, l'objectif d'établir le français en tant que langue nationale et littéraire prédomine. Le but était de mettre le français, jusque-là considéré comme langue vulgaire, sur un pied d'égalité avec le latin, une langue riche et abondante étant considérée comme l'idéal. Le français est alors enrichi par des emprunts de dialectes et langues étrangères, par des créations de nouveaux termes, par la revitalisation de mots archaïques et par l'emploi métaphorique de termes des savants, des artistes et des artisans. Bien que la Pléiade fasse preuve d'une grande tolérance à l'égard de mots d'emprunt, elle pose déjà la première pierre idéologique pour le purisme linguistique des prochaines époques en associant la gloire de la nation française à la gloire de la langue (Ludwig/Schwarze 2006 : 18). Geoffroy Tory et d'autres imprimeurs se positionnent explicitement contre les latinismes et les usages d'argot (Ludwig/Schwarze 2006 : 18s.). En 1579, Henri Estienne (1531–1598) déclare que la richesse du français est acquise et que l'état idéal est atteint. Selon lui, il ne manque encore au français qu'une codification (Wöllenweber 1985 : 9).

Au 17<sup>e</sup> siècle, le *bon usage* devient l'idéal fondé sur l'usage du français. Celui-ci comprend l'usage linguistique des nobles ainsi que de la société courtoise. Le *bon usage* se définit par les critères de *l'honnêteté* et de *la clarté* tout en se démarquant nettement des langues spécialisées et du prétendu *mauvais usage* des autres couches sociales. Le premier dictionnaire de *l'Académie française*, paru en 1694, rejoint le concept du '*bon usage*' et exclut les régionalismes, les dialectalismes et surtout les expressions issues des jargons spécifiques puisqu'ils n'appartiennent pas à l'usage de l'honnête homme (Frey 2000 : 27–32). Dès sa fondation en 1635, *l'Académie française* cherche à défendre et à conserver, mais aussi à purifier la langue française (Frey 2000 : 16). Selon Dominique Bouhours (1628–1702) le français atteint son apogée à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et doit désormais être protégé contre son déclin (Wöllenweber 1985 : 38ss.).

L'idéal de la langue française change avec les Lumières au 18<sup>e</sup> siècle et s'oppose en particulier aux restrictions lexicales introduites au 17<sup>e</sup> siècle. Des intellectuels comme Étienne Bonnot de Condillac (1714–1780) et Denis Diderot (1713–1784) mesurent la richesse de la langue à sa capacité de représenter finement la pensée. La création de mots pour désigner des

idées et des choses nouvelles suit les principes de *la nécessité* et de *l'analogie* en amplifiant systématiquement les familles de mots. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, *l'Académie française* qui a l'objectif puriste de défendre la langue contre les idées révolutionnaires (*langue monarchique*) fait concurrence aux partisans de la Révolution qui veulent abolir l'abus des mots de la monarchie et renouveler la langue selon la nouvelle mentalité politique. Au moment de la Restauration, au début du 19<sup>e</sup> siècle, la langue est de nouveau soumise à une « purification », cette fois des idées révolutionnaires, pour fonctionner comme instrument de l'ordre et de la clarté.

Après l'introduction de la scolarité obligatoire au début des années 1880, on remarque vite que la « norme visée », le standard des élites du 17<sup>e</sup> siècle, ne peut être mise en pratique par une grande partie de la population. Afin de contrer cette crise du français, on soumet depuis les années 80 du 19<sup>e</sup> siècle des propositions de réformes qui visent surtout une simplification de l'orthographe. Mais en raison des aspirations puristes d'acteurs linguistiques comme *l'Académie française*, mais aussi des instituteurs et des éditeurs, ces tentatives échouent. C'est finalement le gouvernement français qui intervient : Georges Leygues décrète en tant que Ministre de l'Éducation nationale *L'Arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française en 1901*, par lequel quelques-unes des formes qui font désormais partie de l'usage commun et qui vont à l'encontre de normes codifiées sont acceptées pour l'usage au cours des examens officiels. Une réforme effective n'a cependant pas lieu malgré ce dispositif (Winkelmann 1990 : 346s.).

## À l'heure actuelle

Le concept du 'purisme' reflète jusqu'à aujourd'hui le sentiment de responsabilité envers le passé 'glorieux' de la littérature, culture et civilisation françaises. La pureté étant tournée vers l'usage des normes écrites et fixées dans la littérature, toutes sortes de changement ou de diversification du français sont perçues comme une déformation (Bengtsson 1968 : 171ss.). La position du discours puriste reste donc inchangée, ce qu'illustre la rubrique *Dire, ne pas dire* sur le site de *l'Académie française* (<http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>). Cette structure typique pour l'espace roman (*non x, sed y*) du discours normatif, puriste

remonte à l'*Appendix Probi*, dans lequel il s'agissait encore de préserver la forme pure du latin sans permettre son « salissement » par les formes du latin vulgaire (Lebsanft 1997 : 212s.). L'observation de l'évolution dans la francophonie révèle de grandes différences selon les régions. Ainsi les anglicismes sont également rejetés par les acteurs de la *Sprachkritik* au Québec (Walsh 2016 : 169–197), mais en même temps ils font partie de la spécificité du français québécois et constituent donc une partie essentielle de l'identité linguistique et de l'autonomie des locuteurs de cette région (Eggert 2017 : 77).

Bien que les activités de purification soient très largement approuvées surtout en France, les locuteurs ont à peine connaissance des résultats concrets des activités d'entretien de la langue qui se fait par la substitution de mots ou encore des listes terminologiques (Schmitt 1996 : 876).

Au niveau du lexique, les efforts puristes tournent autour de la lutte contre l'influence de l'anglais qui a culminé dans le débat public avec la parution de *Parlez-vous franglais* (1964), un mélange fatal de purisme linguistique et de tendances nationalistes (Söll 1983 : 279), de René Étiemble (Winkelmann 1990 : 346–352). Ce travail est dénué de bases scientifiques, nombre de lexèmes définis comme dangereux ne se sont pas imposés dans l'usage de la langue. L'institution publique l'*Office du vocabulaire français*, fondée en 1957, est chargée de limiter le nombre d'anglicismes introduits dans la langue française (Bengtsson 1968 : 32). En 1996, l'*Office* est remplacé par la *Commission générale de terminologie et de néologie* dont l'orientation doit être vue dans le contexte de divers arrêts en rapport avec la langue française. La *Loi Bas-Lauriol* (1975) et la *Loi Toubon* (1994) visent à renforcer l'usage du français dans le secteur public face à d'autres langues – c'est-à-dire à l'anglais. Le projet de la *Loi Fioraso*, votée en juillet 2013, provoque de nouveau un débat puriste, voire anglophobe. Cette loi reconnaît à l'anglais le statut de langue d'enseignement aux universités françaises. À côtés des anglicismes, ce sont aussi les dénominations professionnelles féminines qui sont la cible des aspirations puristes. Ainsi, des acteurs du purisme, comme surtout l'Académie, tentent d'aller à l'encontre de ces nouvelles formes. La querelle a atteint son point culminant lors de la dispute autour de la formule d'appel « Madame la ministre », que certaines ministres du gouvernement de Lionel Jospin avaient exigée à leur adresse. Bien que le combat du féminisme linguistique ne se limite pas au lexique, c'est essentiellement ce domaine

de désignation professionnelle qui a attiré l'intérêt du grand public (Burr 1999). Des dictionnaires modernes montrent que les aspirations puristes n'ont cependant pas eu de succès et que certaines formes féminines se sont imposées.

Au 20<sup>e</sup> siècle, l'orthographe surtout est au centre d'intérêt des puristes. Malgré la distance de plus en plus prononcée entre la graphie et la phonie du français, les arrêts de tolérance et de simplification de l'orthographe en 1901 et 1976 n'ont pas eu les effets prévus par les 'réformateurs'. La résistance contre la modification de l'orthographe, soutenue entre autres par l'*Académie française*, est trop forte (Winkelmann 1990 : 346–352). Ce qui montre de la manière la plus nette l'attitude vis-à-vis de leur langue, c'est le débat public en réaction à la réforme de l'orthographe de 1990. De nombreux artistes, intellectuels et journalistes arrivent, en engendrant un débat, à la révision des « rectifications » prévues, avec le résultat suivant : L'Académie introduit ces changements en les appelant facultatifs au lieu d'obligatoires en dernière instance (Arrivé 1994 : 74–82).

Malgré le purisme linguistique prévalant pendant des années, il semble exister aujourd'hui un « purisme orienté vers le style » qui vise la tension entre oralité et écrit. Les rapports entre ces deux niveaux semblent diminuer de plus en plus. Les aspirations puristes se dirigent par ex. concrètement contre « l'hypercorrection » et « l'accord du participe » (Ludwig/Schwarze 2006 : 25s.).

## Sources bibliographiques

Arrivé, Michel (1994) : Un débat sans mémoire : la querelle de l'orthographe en France (1893-1991). Dans : *Langages* 28/114, pp. 69–83.

Bengtsson, Sverker (1968) : La défense organisée de la langue française. Étude sur l'activité de quelques organismes qui depuis 1937 ont pris pour

tâche de veiller à la correction et à la pureté de la langue française. Uppsala : Almqvist & Wiksellpp.

Burr, Elisabeth (1999) : Geschlechtergerechter Sprachgebrauch in Frankreich. Was bestimmt die Sprachpolitik? Dans : *Grenzgänge* 6 (11), pp. 133–152.

Eggert, Elmar (2017) : Gibt es eine Norm des Québécois? Zum Wandel in der Bewertung regionaler Merkmale in Québec. Dans : Dahmen, Wolfgang/Holtus, Günther/Kramer, Johannes et alii (éd.) : Sprachkritik und Sprachberatung in der Romania. Romanistisches Kolloquium XXX. Tübingen : Narr (= Tübinger Beiträge zur Linguistik 561), pp. 55–80.

Étiemble, René (1964) : Parlez-vous français?. Paris : Gallimard (= Idées, tome 40).

Frey, Brigitte (2000) : Die Académie française und ihre Stellung zu anderen Sprachpflegeinstitutionen. Bonn : Romanistischer Verlag.

Groupe RO (2012) : Descriptif d'une enquête internationale consacrée à la réforme de l'orthographe française. Dans : Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne 19, janvier 2012. [http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero\\_19/gpl19\\_01\\_ROa.pdf](http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_19/gpl19_01_ROa.pdf), (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

Lebsanft, Franz (1997) : Spanische Sprachkultur. Studien zur Bewertung und Pflege des öffentlichen Sprachgebrauchs im heutigen Spanien. Tübingen : Max Niemeyer (= Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 282).

Ludwig, Ralph/Schwarze, Sabine (2006) : Die Vorstellung sprachlicher ‚Reinheit‘ in der Romania. Von der stilistischen Pragmatik zur Symbolik einer nationalen und supranationalen Kultur. Dans : Schwarze, Sabine/Werner, Edeltraud (éd.) : Identitätsbewahrung und Identitätsgründung durch Sprache. Aktuelle Beiträge zum frankophonen Raum. Hamburg : Kovač, pp. 3–34.

Robert, Paul (2012) : Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris : Le Robert.

Schmitt, Christian (1996) : Sprachpflege und Sprachreinigung. Dans : Goebel, Hans et alii (éd.) : Kontaktlinguistik. Ein internationales Handbuch zeitgenössischer Forschung, tome 1. Berlin/New York : de Gruyter, pp. 871–880.

Söll, Ludwig (1983) : Die Krise der französischen Sprache – Realität oder Illusion. Dans : Hausmann, Franz-Josef (éd.) : Die französische Sprache von heute. Darmstadt : Wissenschaftl. Buchges., pp. 270–285.

Walsh, Olivia (2016) : Linguistic Purism. Language Attitudes in France and Quebec. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.

- Winkelmann, Otto (1990) : Français : Sprachnormierung und Standard-sprache/Norme et standard. Dans : Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (éd.) : Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL), tome 1 : Französisch/Le Français. Tübingen : Niemeyer, pp. 334–353.
- Wöllenweber, Heidrun (1985) : Die Auseinandersetzung um Purismus und Neologie im Frankreich des 17. und 18. Jahrhunderts – zur Verflechtung linguistischer Auffassungen und weltanschaulicher Positionen. Halle, Univ., Dissertation.

### Sources électroniques

*Académie française : Dire, ne pas dire*

<http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>, (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

*DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France)*

<http://www.dglflf.culture.gouv.fr/>, (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

*Loi Bas-Lauriol (1975)*

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/France-loi-75-1349-1975.htm>, (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

*Loi Fioraso (2013)*

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A33B0DAC4585E2AD1F6071CC5BAE1FCC.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=20130730](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A33B0DAC4585E2AD1F6071CC5BAE1FCC.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000027735009&dateTexte=20130730), (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

*Loi Toubon (1994)*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005616341&dateTexte=vig>, (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

*Arrêté du 26 février 1901 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française et Arrêté du 28 décembre 1976 relatif aux tolérances grammaticales ou orthographiques*

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do;jsessionid=8ABAE457D7073AC71C6D4A8B706839C0.tpdjo14v\\_3?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT000007104619&ordre=CROISSANT&nature=&g=ls](http://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do;jsessionid=8ABAE457D7073AC71C6D4A8B706839C0.tpdjo14v_3?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT000007104619&ordre=CROISSANT&nature=&g=ls), (consulté la dernière fois le 03/12/2018).

